



POUR INFORMATION

DIX-SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Directeur général**Quatrième rapport supplémentaire:
le point de l'action du BIT contre la grippe****Prévention de la grippe et capacité
d'intervention en cas de pandémie**

1. La progression de la pandémie de grippe A (H1N1) suscite de l'inquiétude partout dans le monde. En dehors des craintes immédiates pour la santé des populations, la propagation du virus menace de faire des ravages dans le monde du travail. Son impact sur les petites et moyennes entreprises (PME), moins bien préparées par nature à de tels aléas, pourrait perturber profondément l'ordre économique et social, notamment dans les pays en développement. Dans le cadre de ses programmes pour la prévention de la grippe et le renforcement de la capacité d'intervention en cas de pandémie, le Bureau a élaboré plusieurs outils destinés à aider les mandants à se préparer au mieux, à réduire les risques et à créer les conditions nécessaires à un retour à la normale rapide. Les activités entreprises par le BIT pour lutter contre la grippe visent deux souches de virus, le H5N1 (virus de la grippe aviaire) et le H1N1, apparu plus récemment.
2. Une préparation insuffisante dans les secteurs autres que la santé expose les collectivités à des problèmes supplémentaires, notamment une raréfaction des ressources disponibles, l'amointrissement de la capacité de réaction et un retour à la normale retardé. Les effets de la pandémie sur la société peuvent être de deux ordres. Il y a tout d'abord des conséquences directes, soit la maladie elle-même, parfois meurtrière, et la saturation éventuelle des systèmes de santé les moins bien préparés du fait de l'afflux de malades. Parmi les conséquences indirectes, il faut ranger l'absentéisme au travail (pour cause de maladie ou en application de consignes officielles), des difficultés d'approvisionnement, des défaillances dans la prestation de services et une modification de la demande de certains produits et services. La riposte passe par l'adoption d'une stratégie intersectorielle axée sur la prévention et le renforcement de la capacité d'intervention.

Programme d'action contre la grippe

3. Conscient de l'importance du lieu de travail comme terrain favorable à une action pour la prévention et le renforcement de la capacité d'intervention en cas de pandémie, le BIT a lancé en 2006 plusieurs activités visant à lutter contre les conséquences des épidémies de

grippe sur les moyens de subsistance et la sécurité et la santé. Le Bureau a été invité à se pencher sur les questions liées à la grippe à l'occasion de l'atelier technique sur la grippe aviaire et le lieu de travail (préparation et interventions) organisé par le Groupe de travail du BIT sur la grippe et la capacité d'intervention en cas de pandémie (ci-après le «groupe de travail»)¹. Depuis, trois projets ont été lancés en Asie du Sud-Est grâce à l'appui financier du Fonds central des Nations Unies pour la lutte contre la grippe (CFIA). Le premier a débuté en Thaïlande en 2007. Le deuxième a été lancé en Indonésie en 2008. En 2009, un nouveau projet a été mis sur pied en vue de couvrir le Cambodge, la République démocratique populaire lao, la Malaisie et le Viet Nam. Les activités relevant de ces initiatives sont gérées par les bureaux de l'OIT de Bangkok et Jakarta, mais c'est le Programme de réponse aux crises et de reconstruction qui assure la coordination nécessaire et la mobilisation des ressources. C'est lui aussi qui représente l'OIT au sein du comité directeur du CFIA et du Groupe de travail technique du système des Nations Unies sur la grippe, organisme chargé de favoriser les synergies et d'éviter les chevauchements d'activités entre organisations.

4. Au départ, l'action du BIT dans le domaine visait les objectifs suivants: réduire les risques de transmission chez les travailleurs en favorisant la modification des comportements et promouvoir la protection des moyens d'existence dans le cas des PME risquant de pâtir plus particulièrement d'une flambée épidémique éventuelle. Les ateliers et cours de formation pour formateurs organisés par le BIT en Thaïlande et en Indonésie ont rassemblé plus de 2 000 participants au total, principalement des chefs de PME, des travailleurs et des agriculteurs, des représentants syndicaux et des agents des administrations locales. En outre, deux manuels de formation ont été élaborés, traduits dans les langues locales et diffusés dans la région². Ces activités ont notamment permis de diffuser les pratiques collectives recommandées, de conseiller les travailleurs sur les moyens envisageables pour améliorer les conditions de santé et de sécurité et de mener des campagnes de sensibilisation et de mobilisation à l'échelle des établissements. Une relation de coopération particulièrement productive s'est nouée avec l'Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA), qui a participé à l'organisation d'ateliers pour les travailleurs et d'activités visant le renforcement des moyens d'action des commissions sur la sécurité et la santé au travail en Thaïlande.
5. Les efforts déployés par le BIT ces dernières années ont contribué à améliorer l'état de préparation des travailleurs, des employeurs et de leurs communautés à une éventuelle pandémie. Au début de 2009, lorsque la nouvelle souche H1N1 est apparue et qu'elle a commencé à se propager partout dans le monde, le BIT s'est employé à répondre à la multiplication des demandes d'information et de conseils, lançant plusieurs initiatives par l'intermédiaire du groupe de travail. Le Bureau a notamment mis sur pied une campagne d'information visant le lieu de travail par laquelle il a appelé les acteurs intéressés à se tenir informés des risques liés à la grippe, à assurer la protection de la main-d'œuvre en diffusant les règles d'hygiène applicables et en préconisant une réduction des contacts

¹ Le Groupe de travail du BIT sur la grippe et la capacité d'intervention en cas de pandémie est une cellule thématique, créée en 2006, à l'échelle du Bureau et spécialement chargée d'observer les effets de la grippe sur l'activité socio-économique et de formuler des recommandations en conséquence.

² Il s'agit de la publication intitulée *Protecting your health and business from Avian Influenza*, qui présente les mesures d'hygiène et de prévention recommandées et s'adresse aux travailleurs et agriculteurs, et d'un autre manuel, traduit en français sous le titre *Protéger vos employés et votre entreprise de la pandémie de grippe humaine*, qui vise à aider les employeurs et les personnels de direction à renforcer la sécurité sur le lieu de travail par l'application de mesures peu coûteuses et faciles à mettre en œuvre.

physiques, à préparer des plans d'urgence pour soutenir les entreprises et, enfin, à venir en aide aux populations les plus touchées par des mesures et des régimes d'indemnisation ciblés. Le 29 mai 2009, le BIT a publié un communiqué indiquant que la question de la sécurité et de la santé des travailleurs constituait une priorité absolue pour l'Organisation et ses mandants. Par ailleurs, il s'est associé à l'appel de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), en mettant en garde contre les ripostes disproportionnées pouvant entraîner des difficultés sociales et économiques et en invitant la communauté internationale à agir sur la base des dernières recommandations officielles et des preuves scientifiques pour ce qui touche à la commercialisation et à la consommation de la viande de porc et des produits alimentaires à base de porc. L'importance du dialogue social dans la conception et la mise en œuvre de mesures de prévention ou de préparation a été soulignée. Parallèlement, le Bureau a récemment élargi la gamme de ses outils sur le sujet en publiant un manuel de recommandations portant spécifiquement sur le virus H1N1 ainsi qu'un plan type pour la continuité des opérations devant aider les PME à se doter de plans d'urgence pour protéger leurs travailleurs et leurs établissements des conséquences de la pandémie ³.

Difficultés dans certains secteurs

6. Aucune région ni aucun pays ne seront épargnés par la persistance, voire l'aggravation, de la pandémie en cours. Une nouvelle flambée devrait frapper bientôt l'économie mondiale, qui commence à peine à sortir de la crise économique et financière mondiale. Une variation de la demande – les populations cherchant à éviter les foules – et l'absentéisme pourraient créer une dynamique défavorable qui tendra à accentuer encore les difficultés économiques et sociales existantes. Selon les scénarios dominants, ces difficultés seront particulièrement prononcées dans les économies émergentes et les pays en développement, qui n'auront peut-être pas les moyens de réagir comme il convient. Il conviendra de déployer des efforts particuliers pour assurer la continuité des services essentiels et aider les PME des secteurs les plus touchés. Dans un tel contexte, la discrimination et les violations sur le lieu de travail risquent bien de ne plus retenir l'attention. Cette éventualité doit pousser à l'adoption, suffisamment à l'avance, de mesures ciblées propres à assurer la protection des droits des travailleurs conformément aux normes internationales du travail.

Planification pour la continuité des opérations

7. La prévention et la préparation préalable jouent un rôle décisif dans la capacité de surmonter une crise. L'élaboration de plans d'urgence sectoriels permet de mieux circonscrire les risques encourus par l'entreprise dans l'éventualité d'une pandémie ou d'une crise en général et de définir des stratégies propres à limiter l'impact de tels événements et créer les conditions d'un retour à la normale. Avec l'appui nécessaire, même les établissements de taille restreinte peuvent se doter d'un plan adapté. Si un tel plan permet de faire face aux aléas, il peut aussi renforcer la perspective stratégique, ce qui aura des retombées bénéfiques sur les opérations et pratiques habituelles de l'établissement. En effet, les mesures de prévention, outre qu'elles rendent le lieu de travail plus sûr, peuvent aussi améliorer la productivité en réduisant les risques encourus par l'entreprise et en renforçant son efficacité. De même, les mesures visant à améliorer la capacité de réaction aident parallèlement les entreprises à repérer leurs points faibles et à y remédier. La planification en vue de la continuité des opérations sert aussi l'intérêt des collectivités locales en atténuant les répercussions économiques et sociales d'une

³ Il s'agit des manuels intitulés *Protecting your health and business from Animal Influenza and Business Continuity Planning – Guidelines for small and medium-sized enterprises*.

pandémie éventuelle et en renforçant l'état de préparation et la capacité de réaction à l'échelon local.

8. L'OIT peut promouvoir l'adoption de mesures de prévention et de préparation dans les secteurs les plus vulnérables. Grâce à sa structure tripartite, l'Organisation est bien dotée pour promouvoir le dialogue social aux fins de la définition de mesures et programmes ciblés à l'échelon national. Un séminaire technique sur la planification pour la continuité des opérations doit réunir les 29 et 30 octobre des spécialistes des secteurs économiques particulièrement vulnérables face à la pandémie, qui s'emploieront ensemble à trouver des solutions à leurs difficultés particulières.

Voie à suivre

9. Le programme d'action du BIT contre la grippe a contribué à la constitution d'un réseau d'acteurs intéressés par la prévention de la pandémie et le renforcement de la capacité d'intervention en la matière, et il a favorisé la coopération interministérielle dans plusieurs pays. La participation des gouvernements et des organisations de travailleurs et d'employeurs à la conception de cours et séminaires de formation ad hoc a permis d'assurer la prise en compte adéquate des intérêts divers des mandants. Des outils variés et nombreux ont été élaborés et mis à l'essai en vue d'une large diffusion dans le cadre de manifestations à l'échelon régional, national et local. Ce programme doit être mis en œuvre sur une zone géographique élargie ces prochains mois.
10. Pour l'instant, les activités visées ont été financées par le CFIA et la Norvège. Compte tenu du caractère complexe de la pandémie actuelle, qui pourrait durer deux années encore et continuer de se propager, le BIT pourrait être amené à mobiliser des ressources supplémentaires aux fins des activités ultérieures. Le Bureau serait ainsi dans des conditions idéales pour aider les travailleurs et les employeurs à renforcer leur capacité de réaction lorsqu'ils sont confrontés à des crises multiples, y compris à la crainte d'une pandémie galopante.

Genève, le 19 octobre 2009.

Document soumis pour information.